



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize septembre à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 06 septembre 2022

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – Mme Chantal ROTA -
M. Bruno GEORGES - Mme Chantal CHARRONDIERE - Mme Michelle MAITRE -
Mme Angélique PAPON - M. Frédéric SAYROUX - M. Julien ROLLET –
Mme Marie-Laure HERCÉ - M. BAILLON Jean-Paul - M. Cyril GROULARD -
Mme Amélie SYBELIN - M. GACON Romain - Julie LAFFONT-DUPUY

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : Yves TAMIN donne procuration à Romain GACON

Secrétaire de séance : M. Julien ROLLET

Le procès-verbal du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil de ses décisions intervenues au titre de ses délégations.

- Cinq déclarations d'intention d'aliéner sans exercice du droit de préemption de la Commune :
 - DIA n°10/2022, réceptionnée le 20.07.2022, parcelle AB 67 – 73 Route de Paris, surface 400m² au prix de 40 000.00€,
 - DIA n°11/2022, réceptionnée le 27.07.2022, parcelle AB 534 – 23 Route de Lyon, surface 303m² au prix de 148 000.00€,
 - DIA n°12/2022, réceptionnée le 27.07.2022, parcelle AB 140 – 9 Cour de l'Epicier, surface 79m² au prix de 15 000.00€,
 - DIA n°13/2022, réceptionnée le 06.08.2022, parcelle AB 269 – 17 Route de Crozet, surface 70m² au prix de 21 000.00€,
 - DIA n°14/2022, réceptionnée le 08.09.2022, parcelle AB 72 – 53 Route de Paris, surface 112m² au prix de 50 000.00€.

√ Un point de rentrée est présenté sur tous les sujets d'actualité (bilan des travaux, des animations, avancement des principaux dossiers, etc.).

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ANIMATIONS DE L'ETE

ANIMATIONS

Le programme des animations estivales était intense. Cela résulte également d'un des engagements du Conseil Municipal d'initier et/ou de soutenir des animations et activités qui créent de la cohésion et participent à une image positive et attractive de la Commune.

M. le Maire dresse une liste exhaustive des principaux événements de l'été 2022 :

- 07 juin – Orchestrales du Petit Louvre
- 21 juin – Fête de la Musique
- 02 juillet – Tour du Pays Roannais
- 09 juillet – Maquettes des sous-marins à la piscine
- 13 juillet – Fête nationale
- 20/27 juillet – Marchés d'été
- 23/27 juillet – Tournois de mini-golf
- 22 août – Accueil Pelé VTT
- 21 août – Tournoi de Pétanque
- 03 septembre – Fêtes des Classes
- 09/10/11 septembre – Histoire du Timbre au Petit Louvre

M. le Maire tient à féliciter les associations et à remercier les agents municipaux. Il termine ses propos en précisant qu'un réel engouement a eu lieu autour du Timbre du Petit Louvre puisque le stock de 16 000 unités prévus a été vendu en un week-end.

AIRE DE LOISIRS

Bruno GEORGES dresse un premier compte-rendu de la saison 2022. Pour ce faire, un bilan des recettes arrêté au 31 août 2022 est distribué aux élus. La saison 2022 de l'aire de loisirs est excellente. Il précise que le camping ferme le 18 septembre 2022. Des recettes sont donc en attente mais à ce jour, la saison est de toute façon meilleure que 2021 et 2020. Pour le camping, il s'agit de la 2nde saison depuis 12 ans, grâce aux chalets. La fréquentation à la piscine dépasse les 6 000 entrées, ce qui fait que cette année a été bonne également.

TRAVAUX

√ La voirie des rues Froideville et Théophile Thévenet est maintenant terminée.

√ Les trottoirs des rues Antoinette Grimaud et des Sources sont terminés également.

√ Les travaux de la route des Sablons ont été engagés mais affectés par la pluie. Des réserves ont donc été émises et l'état de revêtement sera suivi encore après l'hiver.

√ La clôture du terrain de boules à la Gare est en cours.

√ A l'école, le revêtement de la cour est terminé. Les peintures intérieures sont faites et le portail est posé. Durant les vacances de la Toussaint, une partie de l'étanchéité sera reprise. Remerciements aux agents techniques pour le travail réalisé. Les retours des parents sont plutôt positifs même s'il convient d'observer l'évolution des aspérités du revêtement.

√ Les travaux de la route de Vivans concernant l'assainissement (Roannaise de l'eau et SADE) sont encore en cours. Il y a eu une fermeture fin août du chantier. Il a fallu gérer l'arrivée et le départ des collégiens également puisque le secteur était fermé. La circulation est de nouveau rétablie aujourd'hui. Le chantier a pris un peu de retard car beaucoup de surprises ont été révélées sur les réseaux en sous-sol. La remise en état des parties abimées est prévue semaine prochaine.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Mme ROTA fait le point aux élus de la rentrée 2022/2023 qui s'est très bien passée. 107 élèves sont actuellement inscrits à l'école. La répartition des élèves est la suivante :
22 PS/MS – Mme BIGNON, 22 GS/CP – Mme BELOUNNAS, 17 CE1 – Mme MUZEL, 19 CE2 – Mme ARLAUD et 27 CM1/CM2 – M. COQUIN.

La cantine a bien démarré car il est estimé entre 65 et 70 élèves par jour. L'organisation est revenue à un seul service.

Un groupe de travail se réunira prochainement pour préparer la décision sur le nom de l'école.

Le collège maintient ses effectifs avec 15 élèves en plus que l'an dernier.

POINT SUR LES DOSSIERS MUNICIPAUX

EXTENSION MSP

Les contacts avec le chirurgien-dentiste s'intensifient. Il a d'ailleurs déposé son écrit faisant part de son arrivée que la commune. Le permis de construire est déposé depuis début août et est en cours d'instruction. La Commune sollicite actuellement les financeurs : le montant des subventions espérées s'élève à 240 000.00€, ce qui resterait un peu plus de 100 000.00€ à la charge de la Commune. La consultation des entreprises pourrait avoir lieu fin 2022 pour un démarrage des travaux début 2023. Des offres pour des recherches de nouveaux professionnels seront donc lancées prochainement pour maintenir l'offre de santé et la dynamique actuelle.

LOTISSEMENT LA TREILLE

Le permis d'aménager est déposé depuis juillet et est en cours d'instruction. La consultation des entreprises devrait se faire également fin d'année 2022 pour que le chantier démarre début d'année 2023. La livraison des lots pourrait alors être effective en septembre 2023. La piste du recours à un opérateur privé pour la commercialisation des lots à vendre a été étudiée. Différentes rencontres ont déjà eu lieu avec MON HABITAT.COM, cabinet spécialisé dans l'immobilier. Les gérants sont intéressés et leur offre est à analyser. Leur accompagnement serait complet : de la diffusion de l'offre de vente des 14 parcelles, accompagnement des intéressés sur site et dans leurs dossiers administratifs et ce, jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire. Le coût de leur prestation s'impute sur le tarif de vente des parcelles. Le conseil municipal donne son accord de principe et demande qu'une proposition soit sollicitée auprès de ce prestataire.

ROUTE DE VIVANS

Le projet technique d'aménagement est réalisé. Le financement de ces travaux s'élève à 700 000.00€. Ce projet est bien évidemment hors de portée pour la Commune seule. Comme il s'agit d'une voie départementale, une réunion aura donc lieu le 28 octobre prochain avec le vice-président de Conseil Départemental 42 - M. LACROIX, M. VERMOREL et Mme BURELIER. Les élus pourront donc ainsi dessiner le plan financement à inscrire sur les budgets 2023 et/ou 2024 et savoir si les travaux peuvent être phasés ou non.

FRICHE BENOIT

Le dossier a été remis par EPORA en juin dernier. Cependant, les études portant sur l'amiante et la stabilité du bâtiment sont manquantes. Ceci empêche d'avoir un éclairage suffisant sur la prise décision finale : à savoir démolition partielle ou totale ou conservation du bâtiment. Un nouveau rendu est attendu pour début 2023.

PISCINE

Les diagnostics techniques réalisés au premier semestre ont permis d'appréhender l'état de l'équipement vieux d'une trentaine d'années et notamment l'état dégradé du sous-sol sur lequel il repose. Il est mis en place un dispositif de suivi et d'observations des ouvrages.

√ FINANCES

CONTEXTE ET PERSPECTIVES (INFLATION, COUT ENERGIE, ETC.)

Sur le plan financier, le Conseil doit appréhender les effets des hausses du coût de l'énergie notamment et à débattre des mesures de « sobriété » qui pourraient être envisagées.

Des pistes sont à rechercher pour réaliser des économies. Une rencontre avec les utilisateurs des bâtiments communaux est à programmer pour avoir les bons réflexes et ne pas être dans la surconsommation. Un groupe de travail est à constituer pour travailler avec le SIEL (chauffage des

bâtiments publics comme mairie/école/ancienne mairie, éclairage public, avenir des décorations de Noël lumineuses, financement ADEME et notamment la prime chaleur énergie d'avenir, etc.)

M. le Maire annonce une première réunion avec le SIEL prévue le 26 septembre prochain, à 16H30, en mairie. Le SIEL dressera principalement le bilan énergétique de la Commune.

DECISION MODIFICATIVE 02/2022 INVESTISSEMENT – BP COMMUNAL : ACQUISITION DU SECOND JEU COUR ECOLE

Délibération n°2022/62

Une décision modificative est nécessaire en investissement pour faire l'acquisition du second jeu à installer dans la cour de l'école (surplus estimé à 11 245.20€ - devis PJA et ESA).

INVESTISSEMENT DEPENSES

Article 2188 – pg 205	+ 11 300.00€
Total des crédits supplémentaire à prévoir :	+ 11 300.00€

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est nécessaire d'enlever des crédits à l'article 2315 où une provision pour les travaux de la Route de Vivans a été programmée au moment du BP2022.

Article 2315 – pg 283	- 11 300.00€
-----------------------	--------------

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision n°02/2022 susmentionnée.

DECISIONS MODIFICATIVES BPS LOTISSEMENT LA TREILLE ET MAISON DE SANTE : INTEGRATION ECRITURES EMPRUNTS SOUSCRITS EN JUILLET 2022

Délibération n°2022/63

A la suite des délibérations n°2022/54 et 55, la Commune a souscrit deux emprunts auprès du Crédit Agricole pour l'extension de la MSP d'une part et la réalisation du lotissement La Treille d'autre part.

Lors du déblocage des fonds, la Trésorerie demandera à ce que les crédits soient inscrits aux budgets, à savoir 200 000.00€ pour la MSP et 350 000.00€ pour le lotissement (article 1641 et jeu d'écritures d'ordre ou de stocks, intégration des dépenses pour équilibre).

Afin d'appréhender ces écritures comptables au moment venu et les restes à réaliser par la suite, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour réaliser les décisions modificatives correspondantes, qui seront demandées par la Trésorerie.

FONDS NEUTRALITE FISCALE 2022 ROANNAIS AGGLOMERATION

Délibération n°2022/64

Jusqu'en 2024, Roannais Agglomération apporte à la Commune un fonds de concours de 24 983.00€ par an qui neutralise la perte de recettes fiscales issue du passage de l'ancienne Communauté de communes à l'Agglomération en 2013 et de la modification des taux d'imposition.

Il faut justifier d'investissements pour bénéficier de ce fonds de concours, il est proposé de produire les dépenses estimées à 94 990.04€ HT, soit 113 284.01€ TTC. Elles sont liées au programme de travaux complet engagé au budget 2023 pour l'école.

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égal au montant du fonds de concours alloué,

Considérant que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

- Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Sollicite le versement d'un fonds de concours auprès de Roannais agglomération de 24 983.00€ pour les travaux visés ci-dessus,
 - Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir,
 - Précise que les crédits sont inscrits au Budget communal 2023.

REVISION LOYER CASERNE DE GENDARMERIE AU 30.09.2022

Délibération n°2022/65

La gendarmerie souhaite rédiger l'avenant 02 portant sur la révision du loyer de la caserne.

Pour ce faire, leur service a besoin d'avoir la délibération portant sur la délégation du Conseil Municipal au Maire pour la décision de de la conclusion et de la révision du louage de choses (article 2122-22 et L2122-23 CGCT).

La délibération n°2022/07 prise en janvier dernier ne mentionne pas explicitement la matière visée par le CGCT et visée par les services de la Gendarmerie (mail du 29.07.2022).

Il est plus prudent de prendre cette délibération supplémentaire, qui viendra complétée celle prise en début d'année.

De plus, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer aujourd'hui sur la révision du loyer au 01.10.2022 directement puisque l'indice n'est pas encore connu.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la future révision de loyer pour la caserne de gendarmerie,
- Donne pour ce faire, ladite délégation au Maire pour toute la durée du mandat,
- Autorise le Maire à signer tout acte produit à cet effet et notamment les avenants portant sur les révisions,
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget.

ADMISSION EN NON VALEUR TITRES CANTINE NON RECOUVRES EN 2019

Délibération n°2022/66

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1617-5,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M.57,

M. le Trésorier a fait savoir à la Commune que certains produits communaux au profit du budget principal n'ont pas pu être recouverts. Cinq titres sont concernés, datant de 2019 et correspondant à des redevances cantine. Le montant total non recouvert s'élève à 190.50€.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur la somme de 190.50€ imputée sur le budget principal,
- Décide que la dépense sera imputée à l'article 6541 - créances admises en non-valeur,
- Autorise le Maire à signer tout acte produit à cet effet.

CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE ERA/SISA

Vu la délibération n°2021/74 portant sur la mise à disposition de la salle ERA à la SISA jusqu'au 31 août 2022,

Il est rappelé que la société SISA DE LA COTE regroupe les maisons de santé d'Ambierle et La Pacaudière, et avait souhaité mettre en place des séances d'activités physiques adaptées.

M. GROULARD annonce que les cycles sont toujours d'actualité mais la salle ERA ne sera pas sollicitée en raison du faible effectif. En effet, pour le moment, les activités sont regroupées sur Ambierle.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022 ET PROJET DE CONVENTION AVEC AMIS DU PETIT LOUVRE

Délibération n°2022/67

Il paraît souhaitable de mettre en place pour 2023 et les années suivantes, une convention entre la Commune, propriétaire du bâtiment et l'association en charge des animations qui s'y déroulent (visites, expositions, etc.). Cette convention définirait clairement les modalités techniques, administratives et financières de ce partenariat de façon à en renforcer la lisibilité.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe à la réalisation d'un projet de convention avec les Amis du Petit Louvre.

Délibération n°2022/68

L'exercice 2022 a vu se dérouler un programme d'animations particulièrement chargé, notamment avec l'évènement exceptionnel de l'émission du timbre.

En conséquence, le Maire propose une contribution financière exceptionnelle 2022 pour soutenir l'association. Les élus souhaitent désormais que des rencontres se réalisent pour que l'association expose ses projets de façon à mieux programmer les moyens à mettre en œuvre.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour rencontrer de nouveau les co-directrices et définir le montant de la subvention exceptionnelle 2022. Il souhaite également engager la démarche de contractualisation pour les années à venir.

Avant de traiter les questions diverses, une précision doit être apportée à la délibération prise au Conseil Municipal du 13 juin 2017 sur le droit de préemption sur les fonds de commerce du périmètre de sauvegarde du PLU.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau point à l'ordre du jour.

DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE – PERIMETRE DE SAUVEGARDE

Délibération n°2022/69

Vu la délibération n°2017/51 portant sur le périmètre de sauvegarde du droit de préemption communal sur les fonds de commerce,

Cette délibération précisait que ce droit de préemption destiné à préserver les emplacements commerciaux du Centre-Bourg s'appliquait en zone UB du PLU (Route de Lyon – Route de Paris) avec une cartographie de ce linéaire.

Cependant, il s'avère que le plan présente des imprécisions. En effet, l'ensemble de la Place du Petit Louvre est situé en zone UC et donc en l'état, non concerné par le droit de préemption communal sur les fonds de commerce.

Il y a lieu de bien préciser que le linéaire commercial situé sur la Place du Petit Louvre relève également de ce droit de préemption.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Complète la délibération n°2017-51 du 13 juin 2017 en intégrant dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité déjà existant le linéaire commercial situé Place du Petit Louvre défini en zone UC au Plan Local d'Urbanisme,**
- **Dit que les mesures de publicité particulières à cette mise en œuvre seront respectées : à savoir l'affichage de la délibération pendant un mois et la parution dans deux journaux d'annonces légales,**
- **Autorise le Maire à signer tout acte produit à cet effet.**

QUESTIONS DIVERSES

◆ AGENDA

La réception des nouveaux habitants aura lieu le 14 octobre 2022, à 19H00, à la salle ERA. Les associations seront également conviées. Les élus sont sollicités pour alimenter la liste des nouveaux arrivants.

◆ SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Un accueil Parents-Enfants est un lieu de soutien à la parentalité où une équipe de professionnels accueillent les enfants jusqu'à 6 ans ainsi que leurs parents et adultes ayant la responsabilité, les futurs parents également. Des moments conviviaux et ludiques sont donc organisés pour échanger sur des questions d'éducation ou de relations avec les enfants.

Deux structures ont ouvert leurs portes à Riorges et à Mably. L'agglomération souhaite maintenant en ouvrir dans le milieu rural. Les communes de La Pacaudière et Renaison sont donc concernées. L'accueil se fera sous forme de permanences. Le local communal qui pourrait être mis à disposition est l'ancien cabinet médical. Il est proposé à la Commune un engagement d'un an et renouvelable, courte durée liée à l'avancée du projet de l'ancienne usine BENOIT. Le réaménagement du local sera effectué par les services de l'Agglomération, qui prendrait également en charge les frais de fonctionnement. Le conseil municipal donne son accord de principe et accepte la réalisation d'une convention de mise à disposition dudit local à l'Agglomération pour ouvrir un lieu d'accueil Parents-Enfants sur la Commune.

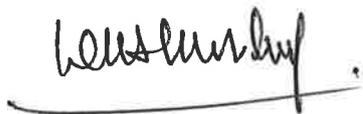
◆ INFORMATIONS OM

Les nouvelles poubelles sont actuellement distribuées par les services de l'Agglomération. Elles seront utilisées à partir de janvier 2023.

Les élus souhaitent relayer davantage d'informations à la population (démarches, numéros utiles, etc.). Une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux sera donc à prévoir en octobre / novembre 2022 pour avoir l'ensemble des informations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H45.

**Le Maire,
Jacques TRONCY**



**Le secrétaire de séance,
Julien ROLLET**

